



PROMESSE DE VENTE

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

Le Vendeur

Nom / Prénom : ADLER François

Adresse : 233, Rue Jean Giono

Ci-après dénommé « **le Vendeur** »,

L'Acquéreur

Désignation : Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien

Représenté par : Le Président Jean-Christian REY

Adresse : 1717, Route d'Avignon – 30200 BAGNOLS SUR CEZE

Ci-après dénommé « **l'Acquéreur** »,

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 — OBJET DE LA PROMESSE

Le Vendeur promet de vendre à l'Acquéreur, qui accepte, un terrain situé :

- **Adresse :** 233, Rue Jean Giono
- **Commune :** LAUDUN-L'ARDOISE
- **Références cadastrales :** Section CE N° 286
- **Superficie totale de la parcelle :** 1 801 m²
- **Superficie sur laquelle porte l'acquisition :** 94 m² (selon découpage en PJ)

ARTICLE 2 — PRIX DE VENTE

La vente est consentie et acceptée moyennant le prix de :

Deux mille cinq cents (2 500 euros) euros (€) (Prix en toutes lettres)

Ce prix s'entend **net vendeur**, hors frais de notaire et droits d'enregistrement à la charge de l'Acquéreur.

ARTICLE 3 — MODALITÉS DE PAIEMENT

Le prix sera payé par l'émission d'un titre qui fera suite à la signature de l'acte authentique de vente, sous contrôle du notaire.

Le Vendeur

A Laudun-L'Ardoise, le 28/01/26

L'Acquéreur,

A Bagnols sur Cèze, le

29/01/26